

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2021**

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory, M. SESSIECQ Jean-Marc, Mme THOMAS Laëtitia

Absente excusée : Mme COMOGLIO Annick

Absent : M. DUPERRAY Jean-Baptiste

Date de convocation : 24 mars 2021

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h30 dans la salle des fêtes de Saint-Julien

Madame Marie Christine PERRET est nommée secrétaire de séance.

1)Vote du compte administratif 2020 du budget principal

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mme Peiron Traub, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du budget principal, tel que présenté ci-dessous

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	445 318,21€	500 179,79€	54 861,58€	96 986,55€	30 000€	121 848,13€
Investissement	343 716,21€	74 218,22€	-269 497,99	475 663,60€		206 165,61€
TOTAL	789 034,42€	574 398,01€	-214 636,41	572 650, 15€		328 013.74€

2)Vote du compte de gestion 2020 du budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du budget principal, dressé par le receveur pour l'exercice 2020 et conforme au compte administratif, tel que présenté ci-dessous

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	445 318,21€	500 179,79€	54 861,58€	96 986,55€	30 000€	121 848,13€
Investissement	343 716,21€	74 218,22€	-269 497,99	475 663,60€		206 165,61€
TOTAL	789 034,42€	574 398,01€	-214 636,41	572 650, 15€		328 013.74€

3)Affectation

du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire 2020 de la section de fonctionnement, comme suit :

-Affectation en réserve en investissement (R 1068) : 30 000€

-Report en fonctionnement (R002) : 91 848.13

4)Vote des taux d'imposition 2020 des taxes directes locales

Suite à la modification de la fiscalité directe locale et à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la commune ne doit pas voter pour 2021 de taux de taxe d'habitation.

La perte de recettes pour la commune liée à la suppression de la taxe d'habitation sera compensée par plusieurs dispositifs.

A ce titre pour 2021, le code des impôts prévoit notamment que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune soit majorée du taux 2020 de taxe foncière sur les propriétés bâties du Département (soit une majoration de 11,03%.)

Il y aura transfert de ces recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties du Département vers la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la pression fiscale et fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 conformément à l'article 1640G du Code général des Impôts :

- taxe sur le foncier bâti : 23,65 % (soit taux communal appliqué en 2020 12.62% + taux départemental 2020)
- taxe sur le foncier non bâti : 17.15 % (taux identique au taux 2020)

5)Vote du Budget primitif principal 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté ci-dessous pour 2021

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	575 098,13€	575 098,13€
INVESTISSEMENT	407 294,55€	407 294.55€
TOTAL	1 171 448.46€	1 171 448.46€

6) Service mutualisé d'instruction des autorisations relatives à l'occupation du sol de la CAVBS : signature de la convention 2021-2026

Un service mutualisé au sein de la CAVBS pour l'instruction des autorisations d'urbanisme a été créé en octobre 2014. La convention 2014-2020 qui en définissait les modalités de fonctionnement et d'utilisation par les communes membres de l'agglomération est arrivée à échéance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer l'autorisation pour la convention 2021/2026 relative au fonctionnement et à l'utilisation de ce service mutualisé

7) Signature de la convention de mise à disposition par la CAVBS du service DeclaLoc'

La CAVBS a adhéré au service DECLALOC.FR qui permet aux propriétaires de meublés de tourisme, de chambres d'hôtes ou d'hébergements chez l'habitant de procéder, en ligne, aux formalités déclaratives qui s'imposent à eux. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention avec l'agglomération, par laquelle cette dernière mettra gracieusement à disposition de la commune l'accès au téléservice DECLALOC.

Questions diverses

- Opportunité d'achat d'une partie de l'ancienne carrière en vue de la création d'un géosite
- Fermeture de la classe maternelle jusqu'au 01/04/2021 en raison d'un cas de Covid avéré parmi les élèves
- randonnée pédestre du 25 avril annulée
- repas des aînés : reporté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 21h10.

Le Maire,
Nathalie PETROZZI-BEDANIAN